
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 12 juin 2017
Séance tenue le 13 juin 2017

Résolution: CM17 0820

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex » -

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale

Vu la résolution CM16 1491 de l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2016, adoptant comme projet de règlement P-16-082 le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et Sussex »;

Vu la résolution CM16 1491 de l'assemblée du conseil municipal du 19 décembre 2016, adoptant comme projet de règlement P-04-047-178 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ces projets de règlements ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) les 21 février et 20 et 21 mars 2017, tel qu'il appert dans son rapport en date du 17 mai 2017;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 12 juin 2017, par sa résolution CM17 0652;

Attendu qu'à la suite à ces assemblées de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-16-082;

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et Sussex et qu'une copie du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale ont été distribuées aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017, par sa résolution CE17 1053;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex »;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale.

Un débat s'engage.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège concernant l'attitude de la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Laurence Lavigne Lalonde, lors de l'exercice du droit de réplique du conseiller Richard Bergeron.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Bergeron à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

44.05 1164869005

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 16 juin 2017